

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

31 janvier 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 588

présenté par

M. Fabrice Brun, M. Bazin, Mme Louwagie, M. Boucard, M. Descoeur, Mme D'Intorni,  
M. Cinieri, M. Emmanuel Maquet, M. Dubois, M. Pauget, Mme Petex-Levet, M. Ray, M. Brigand,  
M. Seitlinger, M. Portier et Mme Frédérique Meunier

-----

**ARTICLE 2**

Compléter l'alinéa 6 par la phrase suivante :

« Parmi ces indicateurs figurent le nombre de licenciements pour inaptitude et le nombre de reclassement pour inaptitude des salariés de plus de quarante-cinq ans. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Ce projet de loi se caractérise par un silence absolu sur la question des licenciements pour inaptitude des salariés vieillissants ou usés évalués pourtant à plusieurs dizaines de milliers par an, une véritable épidémie silencieuse.

Rédigé en collaboration avec la FNATH, cet amendement propose, a minima, que l'index seniors permette de disposer d'une information fiable et transparente sur ce fait social majeur.